



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 58271

Texte de la question

M Georges Colombier aimerait que M le ministre de la défense lui communique un premier bilan de la récente reorganisation de la gendarmerie.

Texte de la réponse

Reponse. - La nouvelle organisation du service des unités de la gendarmerie départementale a été mise en œuvre pour adapter au mieux l'exécution du service aux nécessités opérationnelles et diminuer de moitié les astreintes du personnel. Bien que toutes les conséquences de cette mesure ne puissent être encore pleinement appréciées, il est indéniable toutefois que de nombreuses améliorations en ont résulté. La gendarmerie a conservé sa capacité de surveillance et d'intervention permettant d'assurer la continuité du service public. De jour, les brigades territoriales conservent la maîtrise de l'intervention sur leur circonscription. De nuit, celle-ci est désormais organisée à l'échelon du département, depuis le centre opérationnel gendarmerie qui sollicite les unités pour faire face aux événements dont il a connaissance. Ce service spécialisé de veille fait intervenir soit la brigade d'astreinte, qui peut être la brigade locale, soit la patrouille située le plus près de l'événement. Cette gestion centralisée permet un engagement plus rationnel des moyens, une meilleure coordination de l'action des unités et même, dans certains cas, une réduction des délais d'intervention. Elle se traduit, en outre, par une surveillance nocturne mieux planifiée et une exploitation plus rapide et plus efficace du renseignement qui facilitent les arrestations en flagrant délit. Par ailleurs, la nouvelle organisation du service a apporté de meilleures conditions de vie pour les militaires de la gendarmerie, lesquels ont vu diminuer leurs astreintes de moitié et qui peuvent désormais bénéficier de cinq quartiers libres par quinzaine. Il est évident que la nouvelle organisation du service n'est pas figée. Elle tire profit de l'expérience acquise et recoit au fur et à mesure les aménagements nécessaires destinés à améliorer la qualité des prestations offertes aux usagers, traduisant ainsi la volonté d'efficacité de la gendarmerie au service du public.

Données clés

Auteur : [M. Colombier Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58271

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1992, page 2396